

Bureau du 5 mai 2003

Décision n° B-2003-1234

commune (s) : Rochetaillée sur Saône

objet : **Acquisition d'une parcelle de terrain située route de Fleurieu et appartenant à la société Urba Concept**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction de la politique foncière et immobilière - Service opérationnel - Subdivision nord

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 23 avril 2003, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

La Communauté urbaine se propose d'acquérir une parcelle de terrain nu de 360 mètres carrés cadastrée sous le numéro 102 de la section AA et qui est nécessaire à l'élargissement de la route de Fleurieu à Rochetaillée sur Saône.

Aux termes du compromis qui a été établi, la société Urba Concept, propriétaire de ce terrain, consentirait à le céder à titre gratuit en application des dispositions de l'arrêté de lotissement n° 69 16801Z0001 en date du 12 avril 2002 ;

Vu ledit compromis ;

Vu l'arrêté de lotissement n° 69 16801Z0001 en date du 12 avril 2002 ;

Vu la délibération du Conseil n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003 ;

DECIDE

1° - Approuve le compromis qui lui est soumis.

2° - Autorise monsieur le président à le signer ainsi que l'acte authentique à intervenir.

3° - La dépense correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme à individualiser n° 0499 - exercice 2004 en dépenses - compte 211 200 - fonction 822 et en recettes - compte 132 800 - fonction 822 - pour ordre et en dépenses réelles au compte 211 200 - fonction 822 à hauteur de 600 € pour les frais d'actes notariés.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,